

Dépôt : Sam TANSON

Le 11 février 2025



MOTION

Transposition de la directive « CSDDD »

La Chambre des député-e-s,

Considérant

- la directive (UE) 2024/826 relative au devoir de diligence en matière de durabilité des entreprises (Corporate Sustainability Due Diligence Directive - CSDDD) a été adoptée et publiée au Journal officiel de l'Union européenne le 5 juillet 2024, avec une obligation de transposition par les États membres avant le 26 juillet 2026 ;
- que cette directive vise à renforcer la responsabilité des entreprises en matière de respect des droits humains et de protection de l'environnement tout au long de leurs chaînes de valeur ;
- que la présidente de la Commission européenne a annoncé un projet Omnibus visant à modifier plusieurs réglementations en matière de durabilité, y compris la directive CSDDD, ce qui pourrait potentiellement en réduire la portée et retarder la mise en œuvre ;
- que le Premier ministre a récemment invité la Chambre des Député.e.s à ne pas approuver le projet de loi n° 8370 ayant comme objet la transposition de la directive sur la publication d'informations en matière de durabilité des entreprises (CSRD), alors que le projet en question se trouve déjà à un stade avancé ;
- que l'incertitude réglementaire ne saurait justifier une inaction au niveau national et que la transposition de la directive CSDDD dans les délais prévus est essentielle pour garantir la sécurité juridique des entreprises luxembourgeoises et renforcer l'engagement du Grand-Duché en faveur de la durabilité et de la justice sociale ;
- que plusieurs entreprises luxembourgeoises opèrent à l'international et sont concernées par ces exigences de diligence raisonnable, et qu'une transposition rapide et cohérente permettrait de leur offrir un cadre clair et prévisible ;

Invite le gouvernement à

- à poursuivre sans délai la transposition de la directive CSDDD en droit national, afin de garantir un cadre réglementaire stable et prévisible pour les entreprises et de réaffirmer l'engagement du Luxembourg en faveur de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises ;
- à fournir à la Chambre des Député.e.s un état des travaux ainsi qu'un calendrier précis de la transposition de ladite directive.

Signatures :



Sam Tauson



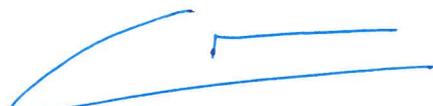
Marc Baum



TINA BOFFERDING



Joëlle Welfring



Sven Clement